

Département de Mayotte

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Séance du 02 août 2020,

Délibération n°22/SIDEVAM976/2020

Nombre de Délégués

En exercice: 34 Présents: 29 Votant: 34 Procurations: 5



Obiet: Election du 10ème Vice-Président du SIDEVAM 976

L'an deux mille vingt et le deux août, le Comité Syndical du SIDEVAM976, s'est réuni, sur convocation de son Président Assani Saindou BAMCOLO à la MJC de M'roalé commune de Tsingoni.

Etaient Présents:

M.Chams- Eddine Mohamed FAZUL délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. Saidy ABDOU OUSSENI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

M. Issoufi MAANDHUI, délégué Communauté des Communes de Petite-Terre

Mme, Salimata MOHAMED, déléguée Communauté des Communes de Petite-Terre

M. OUSSENI Al-Hadi, délégué CADEMA

M. DJAFFOU Mouhamadi, délégué CADEMA

Mme. MAHAMOUDOU Liza, déléguée CADEMA

Mme. SAINDOU COMBO Nadjati, déléguée CADEMA

M.MOHAMED MROUDJAE Issoufa, délégué 3C0

Mme. ABDOU ELOIHIDE Dhatia, déléguée 3C0

Mme. RIDHOI Zainabou, déléguée 3CO

M. ABDALLAH Houssamoudine, délégué 3CO

Syndicat Intercommunal de Valorisation Déchets de Mayotte 976

S/DEVAM976 rue de primaire Dzoumogné • 02 69 62

Fax 02 69

dEIimÏnation et

des

l'école

97650

Τé'.

07 84 -

62 53 86 -

M. SAID-SOUFFOU soula, délégué 3CO.

Mme. MDALLAH Anlamati, déléguée 3CO

M. NOUDJOUM Madi Assani, délégué 3C0

M. Chadhouli ABDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Assani SAINDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Wildal-Habib ALI HADHURAMI, délégué Communauté des Communes du Sud

Mme. Hissani JEAN RENE, déléguée Communauté des Communes du Sud

Mme. Intia ABDALLAH, déléguée Communauté des Communes du Sud

M.Mohamadi Colo SOILIHI MADI, délégué Communauté des Communes du Sud

M. Said M'KIDAR, déléguée Communauté des Communes du Nord

Mme. Hidaia DJANFAR, déléguée Communauté des Communes du

Nord

M.Charafoudine MADI, délégué Communauté des Communes du Nord

M. Said Issouf IDRISSA, délégué Communauté des Communes du N d) REFECTURE

M. Sélémani HAMISSI, délégué Communauté des Communes du Nor M. Mohamadi Ali BACAR, délégué Communauté des

Communes du No d Mme. Anrifia SAIDINA, déléguée Communauté des

Communes du Nor



Procuration:

M. CHAMSIDINE Moustoifa, délégué Communauté des Communes du Nord donne procuration à M. SAID Mkidar, délégué Communauté des Communes du Nord.

Mme. Rifcati OMAR FOUNDI, déléguée Communauté des Communes du Sud donne procuration à M. Chadhouli ABDOU, délégué Communauté des Communes du Sud

Mme. ABDALLAH Oidhuati, déléguée 3CO donne procuration à M. ABDALLAH Houssamoudine, délégué 3CO

Syndicat Intercommunal

de Valorisation

Déchets de Mayotte976

S/DEVAM976 rue de Fax 02 69

primaire

Dzoumogné • 02 69 62

M. IBRAHIMA Ambdoulhanyou, délégué 3CO donne procuration à M. NOUDJOUM Madi Assani délégué 3CO

M.Attoumani BLACK ABDULLAH, délégué Communauté des Communes du Sud donne procuration à M.Mohamadi Colo SOILIHI MADI, délégué Communauté des Communes du Sud

d'Elimination et des l'école 97650 réf. 07 84 - : 62 53 86 -

Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 du CGCT et M. OUSSENI Al-Hadi, délégué CADEMA a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et L.5211-2, L'article L.2122-7-1 et L.2122-7-2 et suivants ;

Vu la délibération n ⁰ 12/SIDEVAM976/2020 fixant le nombre de Vice-Présidents au SIDEVAM976 en date du 2 août 2020 ;

Le Président :

Après avoir rappelé les règles d'élection, le Président demande s'il y a des candidats pour le poste du lo ^{eme} Vice-Président.

•		
	Nom/Prenom	Collectivite d'origine
Un seu candidat	M. NOUDJOUM Madi Assani	Communaute des Communes du
		Centre Ouest

Le déroulement du vote à bulletin secret

Le comité syndical a désigné deux assesseurs : ✓ Mme RIDHOI Zainabou déléguée 3CO s/ M. BOINAHERY Ibrahim délégué (suppléant) 3 PREFECTURE DE MAYOTTE

REÇU LE 0 6-AOUT 2020

O D.R.C.L

Résultats du scrutin

Nom re de mem res presents a appe n ayant pas pris au vote	0
Nombre de votants (enveloppes deposees)	34
Nombre de suffrages declares nuls par le bureau (art. L. 66 du code electoral)	

Syndicat Intercommunal de Valorisation Déchets de Mayotte 976

S/DEVAM976 rue de primaire Dzoumogné • 02 69 62

Fax 02 69

Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code electoral)	0
Nombre e suffrages exprimes	34
Majorite absolue	18

Proclamation de l'élection du dixième Vice- Président

A l'unanimité, Monsieur NOUDJOUM Madi Assani a été proclamé dixième VicePrésident du SIDEVAM976 et a été immédiatement installé.

d'Elimination et des l'école 97650 réf. 0784 : 6253 86-

Ont signé sur le registre les membres présents.

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération est affiché au siège, rue de l'école primaire, 97650 Dzoumogné et que les convocations ont été faites le 27/07/2020

Fait à Dzoumogné, /e 03 août 2020

LE PrésidentdWSIDE AM 976,

PREFECTURE DE MAYOTTE

REQULE 0 6 ANIT 2020

M. AB

Syndicat Intercommunal

de Valorisation

Déchets de Mayotte976

S/DEVAM976 rue de Fax 02 69

primaire

Dzoumogné • 02 69 62

d'Elimination et des l'école 97650

Té'. 07 84 - : 62 53 86 -

Syndicat Intercommunal de Valorisation Déchets de Mayotte976

S/DEVAM976 rue de primaire Dzoumogné • 02 69 62

Fax 02 69